

Sommaire

à la Une

Communication

RPVA Paris : les décalages de l'informatique sur la pratique

Déontologie

Immunité de robe : l'avocat a "cherché à se faire plaisir", mal lui en a pris

Loi et réglementation

Abus en matière d'aide juridictionnelle : retrait automatique des bénéficiaires

Loi et réglementation

Salariés d'avocats : extension d'un accord national professionnel

Vie des barreaux

Des timbres pour le bicentenaire du Barreau de Paris

mouvements

Stéphane Lemarchand, associé au sein de DLA Piper

agenda

Les rendez-vous de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine

Formation

LEXPOSIA - Céder et / ou reprendre une structure d'exercice libérale

Formation

3ème tour de la petite Conférence - AEA le 26 octobre 2010

:: :: à la Une :: ::

Communication

RPVA Paris : les décalages de l'informatique sur la pratique

Ils sont seulement 28% d'avocats parisiens à être connectés à ce jour à l'e-barreau. Et ceux-là même sont loin d'en être satisfaits. Couac, bug... "c'est un système en rodage qui s'améliore progressivement", explique Thierry Berte, directeur informatique de l'Ordre des avocats et de la Carpa de Paris.

"Nous avons été lâchés dans le RPVA comme dans le grand bain, alors on nage !", "le système ne fonctionne pas de manière raisonnablement fiable", "cela a été traité comme un projet parmi d'autres, alors que nous sommes au cœur de notre exercice professionnel !", "ça n'est pas rassurant" etc. Les avocats parisiens, réunis lundi à la maison du barreau, à l'occasion d'une conférence sur le RPVA, ont eu la critique dure à l'encontre de l'outil. "Nous concevons l'avancée, et nous souhaitons avancer. Encore faut-il nous former à l'usage de l'e-barreau, car aujourd'hui les problèmes sont récurrents". 29% des avocats parisiens auraient éprouvé des difficultés à l'installation du système (pourtant sans boîtier, rappelons-le) et 63%, lors de son utilisation.

La clé USB ne peut être confiée à la secrétaire

Parmi les difficultés régulièrement rencontrées, la connexion à l'e-barreau via un MAC a été soulevée par l'assistance : "J'ai la clé, mais je ne suis jamais parvenu à me connecter", a lancé un avocat. "MAC ou PC, ça fonctionne !", a répondu Thierry Berte. Sous condition cependant, puisque "seules certaines versions de MAC OS sont compatibles à ce jour" (à voir sur le site de l'ordre). Autre obstacle : le problème de la délégation. "Nous ne pouvons pas donner notre clé USB, elle est personnelle, donc c'est moi aujourd'hui qui suis obligé de faire ma secrétaire", a déploré un avocat. "En cas d'absence d'un associé, comment consulter le cours de ses dossiers ?", a repris un autre. Autant de situations sur lesquelles le CNB planche, a expliqué Thierry Berte : il envisage notamment l'instauration "d'accès restreints qui pourraient permettre à la secrétaire d'être en lien avec le greffe". Mais aujourd'hui, "il n'est pas du tout conseillé de prêter sa clé à quelqu'un. Chaque avocat a signé un contrat dans lequel il est bien stipulé que la clé qui lui a été remise est confidentielle et personnelle.



Rappelons qu'elle ouvre aussi à des opérations sur votre compte Carpa*.

Quelle (in)formation ?

"Si le système n'est pas parfait", a poursuivi une avocate parisienne, "il est à souhaiter qu'il s'améliore et se simplifie... Mais quelque chose me stupéfait : aucune formation n'est prévue pour les avocats ?". Pas de permanence, ni de rendez-vous formation en effet, "mais il y a des choses qui sont faites", s'est défendu le directeur informatique de l'ordre parisien. "Il y a quand même une communication systématique à l'avocat, pendant une trentaine de minutes, lors de la remise de sa clé... On lui explique le fonctionnement... Et ceci a déjà été fait personnellement pour les 4400 avocats inscrits. C'est plus de deux mille heures de travail. Nous intervenons par ailleurs dans certains gros cabinets qui nous le demandent".

Les avocats conseils moins concernés

Par manque d'effectif, seules deux personnes du service informatique de l'ordre ont été affectées aux questions consacrées au RPVA et reçoivent ainsi régulièrement les nouveaux abonnés. "Nous nous apprêtons à recruter un CDD dans les jours à venir, ça fera donc trois personnes". Trois personnes pour les 18.600 avocats parisiens qu'il reste à connecter, et une échéance au 30 mars 2011 (annoncée le 13 octobre à l'Assemblée nationale par la Garde des Sceaux) ... L'affaire semble pour le moins mal engagée. Pas tout à fait, a rétorqué Thierry Berte. "Certains n'utiliseront pas le système, notamment les collaborateurs salariés n'ont pas de dossier à leur nom propre. D'autres avocats échangent très peu avec le Palais, comme les avocats d'affaire qui font très peu de contentieux". En clair, "il n'est pas nécessaire d'équiper tous les avocats. Si on arrive à 10 ou 12.000, ce sera vraiment excellent". Tous devront toutefois s'y soumettre à terme - "mais l'échéance pour eux n'est peut-être la même" – car, rappelons-le, d'autres services en ligne que l'e-barreau sont accessibles via le RPVA.

En cas de difficultés

Le barreau de Paris : ebarreau@support.avocatparis.org ou 01 44 88 59 80

Le CNB : contact@avocat-conseil.fr , 01 53 30 80 83

**Ce rendez-vous était organisé à la maison du barreau par Christiane Féral-Schuhl, candidate au bâtonnat de Paris et présidente de l'Adij, association pour le développement de l'informatique juridique.*